



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 38962

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la revendication portée par l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance s'agissant de la création d'une journée nationale de la Résistance. La transmission de la mémoire de la Résistance, qui constitue l'une des composantes de l'histoire collective de la France, doit être assurée notamment auprès des jeunes générations, de manière qu'ils se sentent héritiers du combat mené pour la défense des valeurs fondamentales de notre République et pour la reconstruction de notre pays selon des principes de démocratie sociale, économique et culturelle. Le devoir de mémoire est un élément constitutif de la citoyenneté et de la conscience politique. Pour rendre plus lisible encore la politique de mémoire, les anciens combattants de la Résistance et les amis de la Résistance souhaiteraient qu'une journée nationale de la Résistance, non chômée, soit instituée le 27 mai, date anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance sous l'autorité de Jean Moulin, le 27 mai 1943, qui a donné au combat mené par les mouvements résistants son unité patriotique et son efficacité d'action et dont les propositions, à travers son programme d'action adopté le 15 mars 1944, portent le socle des valeurs de notre République et des conquêtes sociales qui structurent aujourd'hui encore notre pays : ordonnance de la sécurité sociale, lois sur les prestations familiales, les assurances sociales, les assurances vieillesse, les conventions collectives, le salaire minimum vital, le prélèvement exceptionnel sur les hauts revenus, la réforme de la fonction publique, la nationalisation du gaz et de l'électricité. La création d'une journée commémorative, qui pourrait par ailleurs servir de support à l'évocation, dans tous les établissements scolaires, de la Résistance et des idéaux qui y sont liés, permettrait d'honorer la mémoire de toutes celles et ceux qui se sont engagés au service de la nation, de la démocratie et des droits de l'homme, dans un contexte tragique de l'histoire nationale et de rappeler les valeurs fondamentales de notre République. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend engager les associations de résistants à mener une réflexion sur l'instauration officielle d'une journée nationale de la Résistance et de lui faire connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le ministre délégué aux anciens combattants entend conduire. En effet, il est important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les résistants soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement. S'agissant de l'institution d'une journée nationale de la Résistance, cette suggestion, qui mérite une grande attention, suppose, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Le ministre précise toutefois à l'honorable parlementaire que le Conseil national de la Résistance (CNR) a fait l'objet de commémorations particulières en 2003. Ainsi, le Président de la République a présidé une cérémonie le 27 mai 2003, dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides, à l'occasion du 60e anniversaire de la première réunion de ce Conseil, en présence des hautes autorités civiles et militaires et des personnalités du monde résistant et combattant, notamment MM. Chambeiron et Cordier, témoins de la première réunion du CNR

qui s'est tenue le 27 mai 1943, à Paris, sous la présidence de Jean Moulin. Dans son allocution, le Président de la République a exalté les vertus de la Résistance, ainsi que le courage et l'intelligence de ces hommes et de ces femmes qui ont risqué leur vie pour libérer le pays de l'occupant nazi. Il a rappelé également que beaucoup d'entre eux avaient jeté, pendant l'Occupation, les bases de la reconstruction du pays et que plusieurs y avaient très activement participé après la guerre. Cette année, de nombreuses cérémonies commémoratives soutenues par la mission du 60e anniversaire des débarquements et de la Libération permettront de rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui, au sein des Forces françaises libres et de la Résistance, ont oeuvré à la défaite de l'ennemi et ont relevé l'honneur de la France.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38962

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3385

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5098